



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2867

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Givors

objet : Ilots du centre Salengro et Zola - Restructuration - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Diamantidis

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mmes Brugnera, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havar, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018**Délibération n° 2018-2867**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Givors

objet : **Ilots du centre Salengro et Zola - Restructuration - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Givors - restructuration des îlots du centre fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

Par délibération du Conseil n° 2015-0645 du 21 septembre 2015, la Métropole de Lyon a validé le projet de restructuration des îlots Salengro et Zola du centre de Givors et a individualisé une autorisation de programme pour un montant de 4 714 447 € en dépenses et de 2 565 350 € en recettes. Ce projet vise à reconquérir le centre-ville autour de la gare de Givors, à densifier les îlots du centre avec la réalisation d'une centaine de logements et à créer une offre d'espaces publics et de stationnement dans le périmètre autour des îlots Zola et Salengro.

Sur l'îlot Zola, la Métropole a réalisé d'importants travaux de dépollution du foncier et a requalifié la trame viaire existante et créé une offre nouvelle de stationnement en lien avec le secteur de la gare de Givors.

Sur l'îlot Salengro, la Métropole a également réalisé des travaux pour créer une offre de stationnement et une liaison piétonne vers le centre-ville.

Sur ces îlots, en lien avec le projet de renouvellement urbain du centre-ville de Givors, il est prévu une densification de l'habitat avec la création de 58 logements environ sur l'îlot Zola et une quarantaine sur l'îlot Salengro. Le 1^{er} lot a été attribué à Bouygues immobilier, qui a réalisé le programme Caligram (38 logements, dont 10 logements sociaux). Cette opération a été livrée en avril 2018.

I - Aménagement de la placette Zola

En accompagnement de la réalisation du programme Caligram de Bouygues immobilier, la Métropole doit poursuivre les aménagements prévus sur l'îlot Zola et achever sa requalification en réalisant les travaux de la placette située entre le parking paysager et le carrefour des rues Émile Zola et Jacques Prévert. Les travaux sur cet espace public, d'une surface de 500 m², vont permettre de réaliser, outre l'accès à l'immeuble, une liaison piétonne vers le parking paysager. Le montant des travaux sur la placette est estimé à 140 000 € TTC (études et travaux).

II - Travaux de dépollution sur l'îlot Zola

Au sein de l'îlot Zola, un macro-lot (700 m² de foncier) a été attribué à une filiale d'Amalia (SLCI) dans le cadre de l'avenant technique à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du centre-ville de Givors. Cette société immobilière va réaliser un programme immobilier de 20 logements en accession, dont le permis de construire a été déposé fin avril 2018. Des travaux de dépollution sont nécessaires pour l'urbanisation de ce lot, qui sont à la charge de la Métropole, propriétaire du foncier. Le montant prévisionnel de ces travaux, fixé à 17 500 € TTC sera pris en charge par la Métropole en 2018.

III - Ouverture à l'urbanisation du macro-lot Salengro

Sur cet îlot Salengro, la Métropole a procédé à des acquisitions foncières pour permettre l'ouverture à l'urbanisation d'un macro-lot, d'une surface de 2 557 m², pour la réalisation d'une quarantaine de logements en accession et locatifs sociaux. Une consultation de promoteurs architectes sera lancée en 2018/2019.

La Métropole doit réaliser des travaux de viabilisation et de reconstitution de clôture sur les parcelles acquises. Le montant prévisionnel des études pour l'ouverture à l'urbanisation ainsi que les travaux de viabilisation sont estimés à 142 500 € TTC.

Par ailleurs, la commercialisation du macro-lot de l'îlot Salengro va donner lieu à une cession foncière, dans le cadre de la consultation à lancer fin 2018. Le montant prévisionnel de la charge foncière est estimé à 780 000 € avant consultation.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 300 000 € en dépenses et de 780 000 € en recettes pour achever la réalisation du projet urbain des îlots Zola et Salengro du centre de Givors ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'avancement du projet de restructuration des îlots Salengro et Zola du centre de Givors et les travaux programmés sur la placette Zola pour achever la réalisation des espaces publics de l'opération Cœurs d'îlot, pour un coût global prévisionnel de 300 000 € TTC,

b) - la cession foncière, à intervenir lors de la consultation à lancer fin 2018, dans le cadre de la commercialisation du macro-lot de l'îlot Zola, dont le montant est estimé à 780 000 €.

2° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant de 300 000 € en dépenses et de 780 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 160 000 € en dépenses en 2018,
- 40 000 € en dépenses et 780 000 € en recettes en 2019,
- 100 000 € en dépenses en 2020,

sur l'opération n° 0P06O2242.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 014 447 € en dépenses et 3 345 350 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.